

BIO POAV Spécial DA - 1 / 3 -



DÉTERGENT DÉSINFECTANT DÉSODORISANT

UTILISATION:

Concentré miscible dans l'eau en toutes proportions. Caractères nettoyants avec fonctions bactéricides fongicides simultanées en présence de matières organiques. Basse tension superficielle conférant un haut pouvoir pénétrant aux solutions. Large spectre d'activité désinfectante :

	Norme	Concentration
Efficacité bactéricide	NFT 72.301 (p.v.98091/1)	0,75 % (5 mn)
	NFT 72.301 (pv 1208/6)	0,75 % (5 mn)
	NFT 72.301 (pv 1183/1)	1 % (5 mn)
	NFT 72.301 (pv.4040/2)	1% (5mn)
	NF EN 1040	0,5 % (5mn)
	NF EN 1276 (NL / 04215 /1)	2 % (5 mn) (condition de saleté)
	NF EN 13697 (NL/12055/1)	5 % (5 mn) (condition de saleté)
	NF EN 13697 (NL / 12166 /1)	0,5 % (15 mn) (condition de saleté)
Efficacité fongicide	NF EN 1275 (pv NL/ 10179 /1)	5 % (15 mn)
	NF EN 1650 (NL /07285/1)	5 % (15 mn) (condition de saleté)
	NF EN 13697 (NL / 12170 /3)	5 % (15 mn) (condition de saleté)
Efficacité levuricide	NF EN 1275 (NL/ 00063 / 1)	1 % (5 mn)
	NF EN 13697 (NL / 12170 /1)	0,25 % (15 mn)
Efficacité virucide	EN 14476	0,5 % (10 mn) (condition de propreté)

Par son pouvoir désinfectant élimine les micro organismes responsables de fermentations malodorantes, odeurs de putréfaction, de mois, etc...

Large spectre d'activité désinfectante

Fortement mouillant et pénétrant

Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 ET 889/2008

Non caustique : sans soude, ni potasse caustique

Facile à rincer

N'altère pas les matières plastiques, ni les métaux non ferreux usuels aux concentrations préconisées

BIO POA/V Spécial DA - 2 / 3 -

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES:

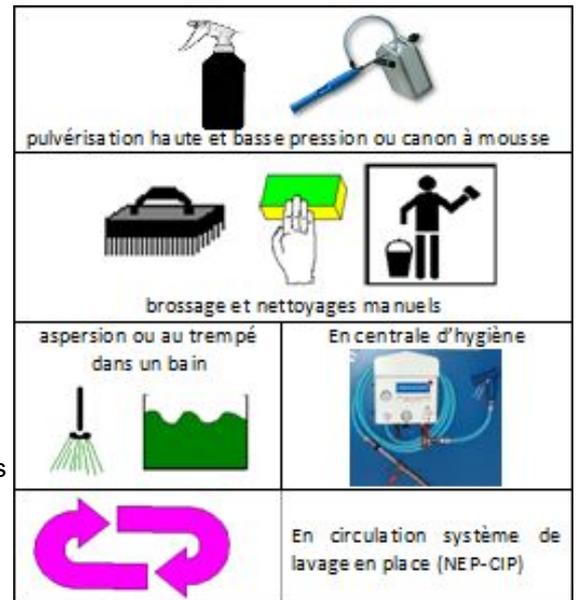
Etat physique : liquide
Densité : 1020 g/l +/- 20 g/l
Réaction chimique : faiblement alcaline, non caustique
Tension superficielle : 31,2 dyne/cm à 1%
Ionogénéité : Cationique

Aspect : Limpide
Ph à l'état pur : < 12,5
Ph à 1% : 10,25
Couleur : Lilas

MODE D'UTILISATION:

Pour application en traitement bactéricide selon homologation, diluer dans l'eau à 2 % en v/v à 30 - 35 °c de préférence.

1. Débarrasser les surfaces des résidus.
2. Appliquer selon le cas :
 - Par pulvérisation uniforme pour imprégnation des surfaces.
 - Au bain par immersion, trempage ou par brossage des matériels et ustensiles.
 - Par aspersion ou par circulation dans les systèmes de lavage en place (N.E.P., C.I.P.)
3. Dans tous les cas laisser la solution au contact des supports ou surfaces à traiter pendant 5 minutes minimum et terminer par un rinçage complet à l'eau potable.



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Composés de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsionnants tensioactifs non ioniques.

Teneur garantie en matières actives : 45 g/kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium

Numéro d'autorisation de vente 8600269 délivré par l'AFSSET (27/04/2008) sous désignation spécialité AVDN5

Produits de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI: (POUR LE PRODUIT CONCENTRÉ)

Danger H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



BIO POA/V Spécial DA - 3 / 3 -

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux. « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau. Élimination du produit et de l'emballage : non utilisés, remettre à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage. Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage. L'effet biocide commence dans les minutes après traitement, son action peut être stoppée par un rinçage à l'eau.

Afin de disposer de conditions favorables pour une efficacité optimale : Ne pas appliquer en extérieur par temps de pluie ou de gel ou lorsque la température ambiante de la journée est inférieure à 12°C. L'intervalle de temps entre chaque application est de plusieurs mois en fonction de la réapparition de mousse. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation.

Empêcher tout contact avec les eaux des bassins, rivières, étangs, poissons et plantes aquatiques. Ne pas appliquer sur les plantes et pelouses à conserver, arbres et sols en terre battue. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique. Conserver hors de la portée des enfants.

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide TP 4 : **45 g/kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium**

Contient moins de 5% de : agents de surface non ioniques. Contient des-désinfectants.

Dans tous les cas se référer à la fiche de données de sécurité.

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

LÉGISLATION:

Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Formule déposée au Centre Anti Poison ORPHILA /INRS Tél : 01-45-42-59-59